



FICHE PRODUIT · PROTECTION DU QUOTIDIEN

La Garantie Accidents de la Vie (GAV)

Parce qu'un accident de la vie courante peut changer une existence en quelques secondes. Ce que la GAV couvre, et pourquoi elle est indispensable.

DÉFINITION

C'est quoi, exactement ?

La Garantie Accidents de la Vie est un contrat d'assurance qui indemnise les **dommages corporels graves** subis à la suite d'un accident de la vie privée, lorsque votre responsabilité est engagée (ou celle d'aucun tiers identifiable).

Chute dans les escaliers, accident de sport, brûlure, intoxication, agression, catastrophe naturelle, accident médical non fautif... La GAV couvre ce que ni votre mutuelle ni votre responsabilité civile ne prennent en charge.



Accidents domestiques

Chutes, brûlures, coupures, intoxications au domicile.



Accidents de sport & loisirs

Ski, vélo, randonnée, jardinage, bricolage.



Événements exceptionnels

Agressions, catastrophes naturelles, accidents médicaux non fautifs.

OI L'HISTOIRE DE THOMAS

Un dimanche qui a tout changé

Thomas, 38 ans, cadre, marié, deux enfants. Un dimanche de novembre, comme tant d'autres.

DIMANCHE MATIN, 10H00 1  Thomas part faire du VTT en forêt. Comme chaque dimanche. Super journée en perspective !	10H47, UNE RACINE. UN MOMENT D'INATTENTION. 2  CRASH ! Une chute à 30 km/h. Fracture du fémur et traumatisme crânien.	11H15, LE SAMU ARRIVE 3  Opération d'urgence. Thomas est hospitalisé 3 semaines. Rééducation 4 mois. Opération réussie, mais longue convalescence.			
LES SEMAINES SUIVANTES, LA RÉALITÉ FINANCIÈRE					
  Frais médicaux 8 400 € non remboursés SS + mutuelle	 Adaptation du logement 12 000 € rampe, salle de bain adaptée	 Perte de revenus 5 mois arrêt de travail partiel 4			
SANS GAV 5A  Thomas doit assumer seul les 20 400 € de frais non couverts. Les économies du foyer sont épuisées. Comment on va faire pour le loyer ce mois-ci ?	AVEC LA GAV AURALINE 5B La GAV évalue le taux d'incapacité permanente de Thomas (fixé à 18 % par l'expert médical). Elle prend en charge l'intégralité du préjudice selon le barème ONIAM.  <table border="1"> <tr> <td data-bbox="813 1587 992 1787"> FRAIS MÉDICAUX Pris en charge </td> <td data-bbox="1016 1587 1203 1787"> ADAPTATION LOGEMENT Pris en charge </td> <td data-bbox="1227 1587 1430 1787"> PRÉJUDICE MORAL Indemnisé </td> </tr> </table>		FRAIS MÉDICAUX Pris en charge	ADAPTATION LOGEMENT Pris en charge	PRÉJUDICE MORAL Indemnisé
FRAIS MÉDICAUX Pris en charge	ADAPTATION LOGEMENT Pris en charge	PRÉJUDICE MORAL Indemnisé			
ÉPILOGUE					



Six mois plus tard, Thomas reprend le vélo.

Grâce à la GAV, son foyer n'a pas subi le choc financier de l'accident. L'indemnisation globale a couvert les frais médicaux, les travaux d'adaptation, et compensé une partie du préjudice moral. La famille a pu se concentrer sur la guérison.

La GAV, c'est la seule
couverture qui m'a vraiment
protégé.

Mise en situation fictive à titre illustratif. Les montants sont indicatifs.

02 CE QUE LA GAV COUVRE

Les garanties en détail

La GAV indemnise les préjudices selon les postes reconnus par la nomenclature Dintilhac (référentiel juridique français). Chaque préjudice est évalué indépendamment.



Préjudices patrimoniaux

- + Frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques restant à charge
- + Frais de rééducation et de réadaptation
- + Aménagement du logement et du véhicule
- + Perte de revenus professionnels
- + Assistance tierce personne (aide à domicile)



Préjudices extra-patrimoniaux

- + Souffrances endurées (pretium doloris)
- + Préjudice esthétique (cicatrices, séquelles visibles)
- + Préjudice d'agrément (impossibilité de pratiquer un sport ou loisir)
- + Préjudice sexuel et d'établissement

CONDITION DE DÉCLENCHEMENT DE L'INDEMNISATION

30 %

Taux d'AIPP minimum

Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique, seuil le plus courant (norme FFSA)

5 %

Contrats renforcés

Certains contrats déclenchent l'indemnisation dès 5 % d'AIPP, bien plus protecteur.

Barème

ONIAM / Dintilhac

Référentiel officiel d'indemnisation des préjudices corporels, opposable aux assureurs.

Le bon réflexe : le seuil de déclenchement est la variable la plus importante à comparer entre contrats. Un seuil à 5 % couvre des séquelles que 95 % des Français ne savent pas qu'ils peuvent faire indemniser (perte d'un doigt, séquelles auditives, cicatrice permanente).

COMPARATIF

Avec ou sans GAV : la différence en chiffres

Situation	Sans GAV	Avec GAV
Chute dans l'escalier, fracture	À votre charge (reste à charge mutuelle)	Frais pris en charge + indemnisation séquelles
Accident de ski, invalidité 15 %	Aucune indemnisation (pas de tiers fautif)	Indemnisation complète selon barème Dintilhac
Brûlure grave au domicile	Pris partiellement par la mutuelle	Préjudice esthétique + souffrances indemnisés
Agression, traumatisme, arrêt 2 mois	IJ Sécu seulement (50 % du salaire plafonné)	Perte de revenus + préjudice moral couverts
Accident médical non fautif	Recours complexe via CRCI, aléa fort	Prise en charge directe via la GAV



La GAV, dès maintenant

Pour quelques euros par mois, la GAV protège l'ensemble de votre foyer (conjoint et enfants inclus) contre tous les accidents de la vie courante. Nous vous proposons une étude personnalisée pour choisir le bon seuil de déclenchement et les bonnes garanties.

VOTRE CONSEILLER

Pierre-Alain

EMAIL

contact@auralineassurances.fr

SITE

www.auralineassurances.fr

La confiance au cœur de vos protections

Document à vocation pédagogique. Les conditions, garanties et seuils d'indemnisation varient selon les contrats. Un conseil personnalisé reste indispensable.